

## Communication des progrès des élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année

Année scolaire 2020-2021

*De façon minimale, la communication des progrès de l'élève comporte ce qui suit en 2020-2021.*

### 1. **Tout au long de l'année : communication en continu**

Une communication au sujet des progrès des apprentissages a lieu entre l'élève, les enseignantes et les parents ou tuteurs légaux par l'intermédiaire d'un portfolio électronique.

À tout moment de l'année scolaire, l'enseignante est responsable de communiquer toute préoccupation (académique, comportementale et autres inquiétudes) aux parents ou tuteurs légaux. Cette communication ne fait pas partie du portfolio. Elle peut prendre différentes formes, par exemple : par courriel, par vidéoconférence (*Zoom* ou *Teams*) ou par appel.

### 2. **Fin du premier trimestre (16 décembre 2020)**

#### Élèves de maternelle

**Vous serez invité à une rencontre individuelle avec l'enseignante de votre enfant. Cette rencontre aura lieu par vidéoconférence (Zoom ou Teams) ou, de façon exceptionnelle et avec l'approbation de la direction, en personne (à la demande de l'enseignante seulement).**

De plus, un portrait des apprentissages de votre enfant sera dressé dans le portfolio électronique. De façon minimale, le portrait des apprentissages comprendra des preuves accompagnées de commentaires de la part de l'enseignante et d'une évaluation à l'aide des niveaux de compétences dans les domaines suivants :

- langue et communication
- développement physique (motricité fine et globale)
- habiletés sociales
- habitudes de travail



### Élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup> année

La première *Communication des progrès de l'élève* sera remise aux parents ou tuteurs légaux via le portail familial MyEducationBC.

Également, l'enseignante vous proposera une rencontre dirigée par votre enfant le 9 décembre 2020. Lors de cette rencontre, votre enfant vous parlera de ses progrès en s'appuyant sur des preuves d'apprentissages autres que celles qui se trouvent déjà dans son portfolio électronique. L'enseignante de votre enfant sera présente afin de répondre à vos questions. Cette rencontre dirigée par votre enfant aura lieu par vidéoconférence (Zoom ou Teams) ou par tout autre moyen jugé pertinent par l'école.

De plus, dans le portfolio électronique de votre enfant, de façon minimale, vous trouverez ce qui suit :

- Une (1) preuve d'apprentissage en littérature – en français
- Une (1) preuve d'apprentissage en littérature – en anglais (de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année)
- Une (1) preuve d'apprentissage en numératie
- Une (1) preuve d'apprentissage pour le domaine d'apprentissage choisi par l'enseignante ou les enseignantes spécialistes de votre enfant

### Élèves de la 7<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année

La première *Communication des progrès de l'élève* sera remise aux parents ou tuteurs légaux via le portail familial MyEducationBC.

Également, l'enseignante vous proposera une rencontre dirigée par votre enfant le 9 décembre 2020. Lors de cette rencontre, votre enfant vous parlera de ses progrès en s'appuyant sur des preuves d'apprentissages autres que celles qui se trouvent déjà dans son portfolio électronique. L'enseignante de votre enfant sera présente afin de répondre à vos questions. Cette rencontre dirigée par votre enfant aura lieu par vidéoconférence (Zoom ou Teams) ou par tout autre moyen jugé pertinent par l'école.

De plus, dans le portfolio électronique : pour chaque domaine d'apprentissage enseigné, votre enfant fera une réflexion sur ses apprentissages appuyée par des preuves choisies par lui-même ou elle-même. L'enseignante ajoutera des commentaires sur les points forts et à améliorer de votre enfant.



### 3. Fin du deuxième trimestre (7 avril 2021)

#### Élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année

La deuxième *Communication des progrès de l'élève* sera remise aux parents ou tuteurs légaux via le portail familial MyEducationBC.

Également, lors des départs hâtifs ou à un temps qui convient à tous, vous êtes invité à demander une rencontre individuelle avec la ou les enseignantes de votre enfant. Cette rencontre peut avoir lieu par vidéoconférence (Zoom ou Teams) ou, de façon exceptionnelle, en personne (à la demande de l'enseignante seulement).

De plus, dans le portfolio électronique de votre enfant vous y trouverez ce qui suit :

- Une (1) preuve d'apprentissage en littératie – en français
- Une (1) preuve d'apprentissage en littératie – en anglais (de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année)
- Une (1) preuve d'apprentissage en numératie
- Une (1) preuve d'apprentissage pour le domaine d'apprentissage choisi par l'enseignante ou les enseignantes spécialistes de votre enfant

#### Élèves de la 7<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année

La deuxième *Communication des progrès de l'élève* sera remise aux parents ou tuteurs légaux via le portail familial MyEducationBC.

Également, lors des départs hâtifs ou à un temps qui convient à tous, vous êtes invité à demander une rencontre individuelle avec la ou les enseignantes de votre enfant. Cette rencontre peut avoir lieu par vidéoconférence (Zoom ou Teams) ou, de façon exceptionnelle, en personne (à la demande de l'enseignante seulement).

De plus, dans le portfolio électronique : pour chaque domaine d'apprentissage enseigné, votre enfant fera une réflexion sur ses apprentissages appuyée par des preuves choisies par lui-même ou elle-même. L'enseignante ajoutera des commentaires sur les points forts et à améliorer de votre enfant.

#### 4. Troisième trimestre et à la fin de l'année scolaire (29 juin 2021)

La communication des progrès comprendra :


- La *Communication des progrès de l'élève* remise via le portail familial MyEducationBC et
- L'*Autoévaluation sommative des trois compétences essentielles (compétence de communication, compétence de réflexion, et compétence personnelle et sociale)* remise via le portfolio électronique de votre enfant.

Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, le portfolio électronique sera utilisé seulement si jugé nécessaire par l'enseignante ou les enseignantes de votre enfant.

5. **Lorsqu'un élève déménage en cours d'année scolaire** : la *Communication des progrès de l'élève* est remise aux parents ou tuteurs légaux via le portail familial MyEducationBC.

#### Niveaux de compétences utilisés de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année

Dans les trois *Communications des progrès de l'élève*, les évaluations de tous les domaines d'apprentissage obligatoires sont transmises sous forme de niveaux de compétences (M-8<sup>e</sup>).

| Niveau de compétence |                          |   |  |   |
|----------------------|--|---|--|---|
|                      | Émergente  | En voie d'acquisition   | Maîtrisée  | Approfondie   |
|                      | L'élève montre une compréhension initiale des compétences et des concepts associés à l'apprentissage attendu | L'élève démontre une compréhension partielle des compétences et des concepts associés à l'apprentissage attendu | L'élève démontre une compréhension totale des compétences et des concepts associés à l'apprentissage attendu | L'élève démontre une compréhension approfondie des compétences et des concepts associés à l'apprentissage attendu |

**Note : de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année, les cotes** doivent être fournies aux parents ou tuteurs légaux qui en font la demande. Cette demande doit être faite par écrit et peut se faire à la fin de chaque trimestre. Les cotes sont remises par courriel aux parents ou tuteurs légaux demandeurs.